



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt et un, le mardi 14 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 8 décembre 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.</b>
Présents	<b>25</b>	
Absents représentés	<b>8</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Aurélien BAZIN, Nadine DAMBRUN, Patrick NEHEMIE, Christine LECHEVALLIER, Damien PESSOT, Martine MEZONNET, Michel PREAU

Françoise MASSOUBRE, Josiane MARION, Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Christian DURANTIN, Agnès ANDAN, Aline FAYE, Yaëlle MATHIEU-PEGART, Béatrice STABAT ROUSSET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, Marie-Laure LANCIAUX, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER.

**Absents représentés :**

Patricia REMY

représentée par Aurélien BAZIN

Philippe ROCHETTE

représenté par Josiane MARION

Guy PICARLE

représenté par Jean-Paul CUZIN

Hervé GRANDJEAN

représenté par Patrick NEHEMIE

Valérie BERTHEOL

représentée par Jean-François VIGUES

Dominique MOLLE

représentée par Marie-Laure LANCIAUX

Damien MARTIN

représenté par Alain DUMEIL

*Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.*

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16/11/2021.**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 32 Voix Pour et une non participation au vote de M. Jean Pierre Cogneras :**

- **APPROUVE** le procès verbal de la séance du 16 novembre 2021

**01. 2021/12/01 - Augmentation du nombre de membres du conseil municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

M. le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Abstentions :**

- **Détermine** à 8 le nombre de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au regard de la volonté d'augmenter à huit membres les associations représentatives.

**02. 2021/12/02 - DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

**Considérant**, que 4 candidatures ont été déposées, celle de Mme Nadine DAMBRUN, de Mme Veilhan, de Monsieur Dumeil et de Mme Faye.

Liste du groupe majoritaire :

1. Nadine Dambrun
2. Martine Mezonnet
3. Patricia Remy
4. Josiane Marion
5. Jean-François Viguès
6. Agnès Andan
7. Françoise Massoubre
8. Aurélien Bazin

Liste du groupe U.N.I.E.S :

1. Hélène Veilhan
2. François Ulrich
3. Dominique Molle
4. Olivier Devise
5. Marie-Laure Lanciaux

Liste du groupe Aimer Beaumont :

1. Alain Dumeil
2. Josiane Bohatier
3. Damien Martin
4. Caroline Talon-Tailhardat

Liste de Aline Faye :

1. Aline Faye

Les 33 bulletins ont été valablement exprimés.

-Liste de Madame Nadine Dambrun : 22 votes

-Liste de Monsieur Alain Dumeil : 4 votes

-Liste Madame Hélène Veilhan : 5 votes

-Liste Madame Aline Faye : 2 votes

**Considérant**, les résultats des votes ayant eu lieu le 16 novembre 2021,

**Considérant**, qu'il convient, comme suite à une erreur de calcul, de procéder à la proclamation des résultats conformément à l'élection proportionnelle au plus fort reste.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **Proclame élus pour siéger au sein du Conseil d'administration les membres suivants : Nadine Dambrun, Martine Mezonnet, Patricia Rémy, Josiane Marion, Jean François Viguès, Hélène Veilhan, Alain Dumeil, Aline Faye.**

**03. 2021/12/03 - Autorisation donnée à monsieur le maire à signer la convention territoriale globale (CTG), et tout avenant la concernant, avec les communes de [Beaumont, Ceyrat, Saint-Gènes-Champanelle] et la CAF du Puy-de-Dôme, pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.**

**M. le Maire** présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE**, le Maire ou son représentant, à signer la convention territoriale globale et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**04. 2021/12/04 - Gestion par régie municipale de l'accueil de loisirs sans hébergement- autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le règlement intérieur modifié de l'accueil de loisirs municipal de Beaumont**

M. le Maire présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 4 Abstentions et 7 Non participations au vote de M. Olivier Devise, Mme Hélène Veilhan, Mme Marie-Laure Lanciaux (pouvoir de Mme Dominique Molle), M. François Ulrich, M. Maume, Mme Faye :**

- **AUTORISE**, le maire ou son représentant, à signer le règlement Intérieur modifié de l'Accueil de Loisirs Municipal de Beaumont suite à la modification du mode de gestion par voie de régie municipale.

**05. 2021/12/05 - Constitution de provision pour dépréciation des comptes de tiers**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **CONSTITUE** une provision pour dépréciation des comptes de tiers d'un montant de 4 739.62 € concernant des repas à la cantine et des activités périscolaires,
- **IMPUTE** ce montant au compte 6817 « Dotation aux provisions/dépréciations des actifs circulants »,
- **INSCRIT** les crédits au budget 2021 par décision modificative.

**06. 2021/12/06 - Décision modificative n° 2 - Budget principal 2021**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 du budget principal 2021 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent aux montants suivants :

Section	Décision modificative	Budget global
Fonctionnement	0 €	12 218 549.59 €
Investissement	157 580 €	4 603 254.07 €

**07. 2021/12/07 - Autorisation donnée au Maire d'ouverture de crédits :**  
**«investissements 2022» dans le cadre de la possibilité de reconduire un quart du**  
**budget investissement du budget général**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) les dépenses suivantes :

Chapitre	Nature	Objet	Montant
20	2031	Etudes archéologiques Secteur Cloître	80 000 €
21	2135	Escalier Maison des Beaumontois	25 000 €
21	2128	Préparation de terrains pour la mise à plat de la végétation des parcelles zone maraichère – 2 <sup>ème</sup> partie	8 250 €
21	2183	Acquisition de deux serveurs informatiques	50 000 €

- **PRÉCISE** que les crédits autorisés seront inscrits au budget primitif 2022.

**08. 2021/12/08 - Tarifs municipaux 2022**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 27 Voix Pour et 6 Voix Contre :**

- **ADOPTE** les tarifs 2022 applicables aux usagers des services municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, tels qu'ils figurent en annexe.

**09. 2021/12/09 - Demande d'avis sur les dérogations exceptionnelles pour**  
**l'autorisation du travail le dimanche accordées par M. le maire au titre de l'année**  
**2022**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 28 Voix Pour et 5 Voix Contre :**

- **EMET** un avis favorable au calendrier suivant comprenant cinq ouvertures dominicales :
  - 2 janvier 2022

- 26 juin 2022
- 4 décembre 2022
- 11 décembre 2022
- 18 décembre 2022

#### **10. 2021/12/10 - Nouvelle organisation du temps de travail - 1607h**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour et 11 Abstentions :**

- **APPROUVE** la nouvelle organisation du temps de travail présentée ci-dessus, dont la mise en œuvre sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **11. 2021/12/11 - Modification du tableau des effectifs du personnel communal gestion en régie directe de l'accueil de loisirs sans hébergement : reprise du personnel et transfert des contrats de travail**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 22 Voix Pour, 6 Abstentions et 5 Non participations au vote de M. Olivier Devise, Mme Hélène Veilhan, Mme Marie-Laure Lanciaux (pouvoir de Mme Dominique Molle), M. François Ulrich :**

- **APPROUVE** la reprise du personnel et le transfert des contrats de travail suite à la gestion directe de l'accueil de loisirs sans hébergement auparavant externalisé par marché public auprès de la FAL63,
- **APPROUVE** toutes les modifications telles que définies dans le tableau suivant à apporter au tableau des effectifs du personnel communal.

#### **Créations, suppressions de poste et modification du temps de travail :**

<b>Postes existants à supprimer au 01/01/2021</b>	
1	Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe

<b>Filière</b>	<b>Nombre de poste concerné</b>	<b>Poste existant à supprimer</b>	<b>Poste nouveau à créer</b>
<b>Sportive</b>	1	ETAPS Principal 1 <sup>ère</sup> classe 25h	ETAPS Principal 1 <sup>ère</sup> classe 35h

Filière	Nombre de poste concerné	Durée Hebdomadaire de travail	Nouvelle Durée Hebdomadaire de travail
Technique	1 Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	32h	35h
	1 Agent de Maîtrise	32h	35h

**Gestion en régie directe de l'Accueil de loisirs sans hébergement**

Filière	Nombre de postes concernés CDI contrat de droit public	Durée Hebdomadaire moyenne de travail	Poste nouveau à créer
Animation	1	35/35 <sup>ème</sup>	Animateur
	2	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoints Animations
	1	9/35 <sup>ème</sup>	Adjoint Animation

Filière	Nombre de postes concernés pour stagiairisation	Durée Hebdomadaire moyenne de travail	Poste nouveau à créer
Animation	2	35/35 <sup>ème</sup>	Adjoints Animations

**12. 2021/12/12 - Autorisation donnée a M. le maire pour la signature de la convention de mise a disposition de moyens fixant les conditions d'exercice de la viabilité hivernale entre la Métropole et la commune de Beaumont**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de moyens pour l'exercice de la viabilité hivernale.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

**13. 2021/12/13 - Recensement de la population 2022, recrutement de personnel d'enquête**

M. Néhémie présente le rapport.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité par 33 voix Pour :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à prendre les mesures nécessaires pour le recrutement de trois agents recenseurs ;
- **RETIENT** les modalités de rémunération des trois agents recenseurs comme ci-après :

Rémunération forfaitaire sur la base de 900€ brut pour l'ensemble de la mission

Auxquels s'ajoutent :

- Forfait par demie journée de formation : 25 €
  - Tournée de reconnaissance : 50€
  - Forfait de transport et/ou de téléphone : 60€
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**FIN DE L'ORDRE DU JOUR A 00H14.**

**M. Le Maire lève la séance à 00H34.**